

Éléments de correction du TG2

I - TRAVAIL PRÉPARATOIRE : (on doit voir que vous êtes des élèves de la série ES)

1. Donnez la signification de la valeur encadrée dans le tableau. (Document 1) (1 point)

« 2,1% des ménages CPIS sont pauvres au seuil de 60% en France. » ou « 2,1% des CPIS sont pauvres au seuil de 60% en France en 2004. » ou « 2,1% des CPIS ont un revenu inférieur ou égal à 60% du revenu médian en France en 2004. » « Le taux est de... » vaut 0.
-0,25 si absence de date -0,25 si absence de lieu.

2. Comparez la situation des « Cadres et professions intellectuelles supérieures » à celles des « Ouvriers ». (Document 1) (2 points)

On attend une mesure chiffrée des écarts sur trois colonnes au moins (1 point). 0,25 pour une seule colonne correctement comparée, 0,5 pour deux colonnes seulement. 0 s'il n'y a pas de chiffrage des écarts.

-> En 2004 en France, si les « CPIS » ont un niveau de vie moyen 2 fois supérieur à celui des « Ouvriers » (30000 contre 15000€ par an), le taux de pauvreté des « Ouvriers » est 6 fois plus élevé que celui observé chez les « CPIS » (12,6 contre 2,1%). Concernant les inégalités sociales ou culturelles, l'avantage va toujours aux « CPIS » qui ont un taux de départ en vacances 2 fois plus élevé en 2004 toujours (90% contre 48%), une espérance de vie à 35 ans supérieure de 7 ans en moyenne dans les années 1990, sont 2 fois plus connectés à Internet au domicile en 2006 et vont presque 2 fois plus au cinéma.

3. À partir d'exemples chiffrés tirés du tableau, montrez que les inégalités de revenu ne peuvent expliquer toutes les inégalités. (Document 1) (3 points)

Au moins deux exemples chiffrés de lignes (x 2 colonnes) où les inégalités de revenu n'expliquent pas toutes les inégalités. « ACCE » et « PI », ou « Ouvriers » et « Agriculteurs », ou « Employés » et « Total », ou « Retraités » et « Total ». Ne pas sanctionner le candidat qui peut avoir compris la question comme conduisant à mettre en évidence d'autres facteurs explicatifs. Un exemple chiffré (1 point) et un facteur explicatif (0,5). 0 s'il n'y a pas d'exemple chiffré, car la consigne n'est pas respectée.

-> Les « ACCE » ont un niveau de vie proche mais légèrement supérieur à celui des « PI » en 2004, pourtant, le taux de pauvreté des « PI », qui sont salariés, est 5 fois moins élevé que celui des « ACCE » qui sont indépendants.

-> « Employés » et « Ouvriers » ont à peu près le même revenu annuel moyen et une espérance de vie à 35 ans proche mais des taux de départ en vacances, un accès à Internet ou la fréquence du cinéma nettement supérieur pour les « Employés ».

-> Les « Employés » et « Autres inactifs » ont environ le même niveau de vie moyen, pourtant, les « Autres inactifs » ont une espérance de vie moyenne à 35 ans inférieure de 12 ans à celle des « Employés » dans les années 1990.

4. Listez, en les explicitant si nécessaire, toutes les transformations présentées dans le document 2. (2 points)

-> « la structure des emplois s'est modifiée » : tertiarisation, salarisation, hausse du niveau des qualifications

-> « clivages transversaux au sein des groupes sociaux : les emplois précaires et le chômage à répétition » : montée du chômage de masse, précarisation des contrats de travail (développement rapide des CDD et de l'Intérim)

5. Pourquoi la nomenclature de l'INSEE ne rend-elle pas compte des oppositions entre les actifs « stables » et « vulnérables » ? (Document 2) (2 points)

La nomenclature de l'INSEE ne rend pas compte de l'opposition entre stable et vulnérable, car la plus ou moins grande stabilité de l'emploi ne fait pas partie des critères de classement en groupes socioprofessionnels (1 point + 0,5 point si illustration C.D.I. versus C.D.D.). 0,5 point pour le contexte de l'élaboration de la nomenclature -cf première phrase du texte- (peu de précarité).

6. Quelles variables sont utilisées dans le document 3 pour mettre en évidence les inégalités face au chômage ? Quantifiez ces inégalités avec des données pertinentes. (2 points)

"Le document 3 permet de mettre en évidence **les inégalités d'accès à l'emploi** en 2006 liées à l'âge (les actifs de 25 à 39 ans ont un taux de chômage systématiquement supérieur à celui des plus âgés), au genre (9,6% de l'ensemble des actives sont au chômage, ce qui n'est le cas que de 8,1% de l'ensemble des actifs) et à l'origine (le plus petit taux de chômage des actifs immigrés, quels que soient le genre et l'âge est supérieur au plus gros taux de chômage des non immigrés, quels que soient le genre et l'âge)." -0,5 maximum pour erreur de lecture, pour ne pas défavoriser l'élève qui a essayé d'utiliser les chiffres et qui s'est trompé dans l'ensemble de référence, par exemple.

II - QUESTION DE SYNTHÈSE

Sujet : Quelle est la pertinence de la nomenclature des P.C.S. pour mesurer les inégalités ?

Problématique (2 points) : Nous voulons démontrer que...

les P.C.S. sont incontournables pour rendre compte de nombreuses inégalités, mais la nomenclature des P.C.S. seule ne permet cependant pas d'étudier toutes les inégalités présentes et à venir.

Introduction

1) Les professions et catégories socioprofessionnelles (P.C.S.) sont le résultat d'un regroupement de la population active française par l'INSEE en 1954 (remanié en 1982) en catégories socioprofessionnelles à l'intérieur desquelles les individus ont des caractéristiques proches : professions, niveau d'études et d'autonomie hiérarchique, secteur d'activité, statut indépendant ou salarié... Les inégalités désignent les différences d'accès à des ressources rares et socialement prisées. 2) Les inégalités économiques sont évaluées en termes monétaires : revenu, patrimoine alors que les inégalités sociales s'apprécient en termes d'avantages et de désavantages par rapport à une situation moyenne : face à l'emploi, l'accès au logement ou la réussite scolaire ... 3) La récente crise financière, qui a entraîné la plupart des pays développés dans une crise économique profonde et une récession brutale, soulève des incertitudes sur la dynamique des inégalités tant économiques que sociales. Les mutations observées depuis 30 ans vont-elles s'accroître ? De nouvelles inégalités et de nouveaux clivages vont-ils apparaître ou s'accroître ? 4) Ces derniers vont-ils remettre en cause la pertinence de la nomenclature des P.C.S. pour analyser la société française ? Nous montrerons donc dans une première partie que les P.C.S. sont incontournables pour rendre compte de nombreuses inégalités, puis nous montrerons que la nomenclature des P.C.S. seule ne permet cependant pas d'étudier toutes les inégalités présentes et à venir.

I/ Les P.C.S. sont incontournables pour rendre compte de nombreuses inégalités...

1.1) T 9 : Les P.C.S. permettent de rendre compte des inégalités économiques (Doc 1)

1.1.1.) T 12 : Les inégalités de revenus sont repérables dans la nomenclature des P.C.S. bien que le revenu ne soit pas un critère de construction (Doc 1, Q1, Q2)

1.1.2.) T 5 : Les inégalités de revenus génèrent des inégalités de consommation (Doc 1, Q2)

1.2) T 4 : Les P.C.S. permettent également de rendre compte des inégalités sociales (Doc 1, Q2)

1.2.1.) T 8 : Les inégalités sociales ne résultent pas que de facteurs économiques mais aussi culturels (Doc1 Q3, Bourdieu)

1.2.2.) T 10 : De fortes inégalités d'espérance de vie entre P.C.S. (Doc 1+Bourdieu (rapport au corps/classe sociale))

II/ ... Mais la nomenclature des P.C.S. seule ne permet cependant pas d'étudier toutes les inégalités

2.1) T 2 : La pertinence de la nomenclature des P.C.S. est remise en cause (Doc 2)

2.1.1.) T 6 : L'homogénéité des P.C.S. est remise en cause par les transformations des emplois (Doc 2, Q4)

2.1.2.) T 1 : Les transformations du marché du travail font apparaître de nouveaux clivages au sein des P.C.S. (Doc 2, Q5)

2.2) T 7 : D'autres variables doivent être convoquées, notamment en matière de chômage (Doc 3)

2.2.1.) T 11 : L'âge et le sexe sont discriminants (Doc 3, Q6)

2.2.2.) T 3 : Une forte inégalité selon le critère immigré / non immigré (Doc 3, Q6)

Conclusion

1) La nomenclature des P.C.S., créée au début des années 1950 a été abondamment utilisée par les organismes statistiques, la recherche en science sociale (mais aussi les enquêtes d'opinion ou marketing), pour rendre compte des inégalités économiques et sociales en France. Il est incontestable que la nomenclature des P.C.S. a permis et permet toujours de mettre en évidence de nombreuses inégalités économiques mais aussi sociales. 2) Cependant elle apparaît de plus en plus limitée pour rendre compte de la réalité socioprofessionnelle contemporaine et de la dynamique des inégalités économiques et sociales. Les critères de classification, et surtout l'homogénéité des P.C.S., sont de moins en moins adaptés à la population active d'aujourd'hui et les transformations du marché du travail font apparaître de nouveaux clivages. 3) Par ailleurs, d'autres inégalités peuvent être mises en évidence, notamment en matière de chômage, en se fondant sur des variables non présentes dans la nomenclature des P.C.S. (sexe, âge, etc.). Il est donc de plus en plus nécessaire de croiser plusieurs variables avec celle des P.C.S. pour appréhender la complexité des inégalités. 4) Les transformations économiques et sociales consécutives à la crise majeure que nous traversons vont-elles accélérer l'obsolescence des P.C.S. ou au contraire souligner leur pertinence scientifique ?